

Je publie ci-dessous le texte intégral du rapport de François Pillet – « *Les "fiches S" en questions : réponses aux idées reçues* » –, établi au nom de la commission des lois du Sénat, à la suite des travaux d'un groupe de travail auquel j'ai participé sur les « fiches S ». Comme l'a clairement exprimé son rapporteur, ce texte est d'abord pédagogique. Tout en présentant les pistes d'amélioration, il expose clairement ce que les « fiches S » sont et ce qu'elles ne sont pas. L'usage constant de cette expression dans les médias incite nombre de nos concitoyens à penser que les personnes « fichées S » seraient coupables et devraient donc *a priori* être sanctionnées. Or, ce n'est pas le cas. Les « fiches S » sont d'abord un outil précieux pour les services de renseignement afin de lutter le plus efficacement possible contre le terrorisme.

On lira pages 57 et 58 mon intervention lors de la présentation de ce rapport en commission.

JPS

>> [Lire le rapport](#)